NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/916
7 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 7 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer aux lettres que j'ai adressées les 14, 24 et 29 octobre 1996 au Président du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'évolution des événements survenus dans l'est du Zaïre (S/1996/875, S/1996/878 et S/1996/888). La situation s'est considérablement détériorée depuis la dernière en date de ces lettres.

Plus de 1,2 million de réfugiés burundais et rwandais et des dizaines de milliers de Zaïrois ont été déplacés par les combats. La plupart des réfugiés ont abandonné leurs camps dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et se dirigent vers l'ouest, en direction de régions qui comptent parmi les plus inhospitalières et inaccessibles du Zaïre. D'autres ont réussi à gagner la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda. Étant donné la gravité des combats dans les villes principales et aux alentours et en raison de l'effondrement de l'ordre public, j'ai été obligé d'autoriser, pour des raisons de sécurité, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autres organismes humanitaires à retirer temporairement leur personnel international et à l'envoyer dans des pays voisins. Ces organismes ont mis en place des stocks de fournitures de secours et leur personnel est tout à fait prêt à retourner sur les lieux, mais ne pourra le faire tant que ne lui seront pas garantis des conditions raisonnables de sécurité de même que l'accès à ceux qui ont besoin d'une aide.

Entre-temps, j'ai décidé, le 5 novembre, après avoir consulté le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les chefs des autres organismes concernés des Nations Unies, de nommer M. Sergio Vieira de Mello, Assistant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au poste de coordonnateur humanitaire pour la région des Grands Lacs, en attendant les recommandations que je dois recevoir sous peu de mon Envoyé spécial, M. Raymond Chrétien, en ce qui concerne les arrangements à plus long terme destinés à assurer la coordination des efforts des Nations Unies dans cette région.

La communauté internationale se trouve maintenant face à une situation où un million de personnes ou plus se trouvent dispersées dans l'est du Zaïre sans pouvoir être atteintes par les organismes susceptibles de leur fournir des vivres et des soins médicaux. Si des mesures ne sont pas effectivement prises d'urgence, des dizaines de milliers d'êtres humains vont mourir de faim et de maladie. La crise n'est toutefois pas uniquement d'ordre humanitaire. Les

événements de ces dernières semaines ont prouvé, s'il en était besoin, que la paix et la sécurité ne seront pas rétablies dans la région des Grands Lacs tant que ne seront pas résolus les problèmes relatifs aux réfugiés créés par les conflits internes au Burundi et au Rwanda. Une action humanitaire est nécessaire d'urgence, mais il doit s'agir aussi d'une action qui aidera à créer les conditions nécessaires pour rapatrier les réfugiés en bon ordre et en toute sécurité.

Dans l'immédiat, il est indispensable de stabiliser la situation et de créer des conditions de sécurité qui permettent d'acheminer l'aide humanitaire destinée aux réfugiés et aux personnes déplacées. Pour cela, il faudra notamment assurer la sécurité des aérodromes et des points de passage des frontières, ainsi que la protection des bases de soutien logistique dans l'est du Zaïre. Il faudra également trouver des emplacements accessibles où les réfugiés et personnes déplacées dispersées pourront être concentrés afin de pouvoir recevoir une aide des organismes humanitaires, et assurer la protection de ces emplacements.

Toutefois, cette réponse immédiate à la situation d'urgence humanitaire devra également tenir compte de considérations à plus long terme. Tous les gouvernements concernés reconnaissent qu'il est indispensable de procéder sans retard au rapatriement des réfugiés. Tel est également l'avis de la communauté internationale. Il sera par conséquent nécessaire de veiller à ce que l'action à court terme ne fasse pas renaître des conditions dans lesquelles les réfugiés pourraient être de nouveau soumis à des actes d'intimidation de la part de ceux qui, pour des raisons politiques, ne veulent pas qu'ils regagnent leur pays d'origine. Au contraire, l'intervention de la communauté internationale face à cette crise humanitaire doit marquer le début d'un programme de rapatriement.

Il est clair que dans les conditions qui existent actuellement dans l'est du Zaïre, ces objectifs ne sauraient être atteints sans que soit déployée, au moins pendant une courte période, une force militaire internationale dont le mandat consisterait à assurer le minimum de sécurité nécessaire pour pouvoir stabiliser la situation et permettre aux organismes civils de porter secours aux réfugiés et de commencer à préparer les opérations de rapatriement.

Je me suis penché sur les options envisageables pour la création et le déploiement d'une force de ce genre. Trois d'entre elles, en particulier, méritent d'être étudiées et ont été examinées aujourd'hui avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ces options sont les suivantes :

a) La première consisterait à ce qu'un groupe d'États Membres décide de créer une force multinationale et d'y contribuer, et sollicite du Conseil de sécurité l'autorisation nécessaire. Cette force opérerait conformément à des modalités de commandement et de contrôle convenues entre les pays y contribuant. Cette option a été appliquée dans un certain nombre de cas au cours de ces dernières années. Elle présente le grand avantage de permettre de déployer une force bien équipée et bien appuyée, disposant d'un soutien financier adéquat,

avec une rapidité plus grande que si la tâche était confiée à l'Organisation des Nations Unies, tout en n'excluant pas la possibilité qu'une force des Nations Unies prenne le relais de la force multinationale dès que les conditions le permettraient;

b) La deuxième option consisterait à déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies. L'inconvénient est que, comme l'a montré l'expérience de ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies n'a pas la capacité voulue pour déployer une force suffisamment solide avec la rapidité nécessaire pour faire face à une crise comme celle qui sévit dans l'est du Zaïre. Toutefois, si la première option était retenue, la force des Nations Unies pourrait, comme il a déjà été dit, remplacer ultérieurement la force multinationale;

c) La troisième option consisterait à déployer une force régionale. Tandis que les dirigeants des pays de la région ont montré de façon convaincante qu'ils avaient la volonté et la capacité de prendre des mesures politiques pour résoudre les problèmes dans leur région, ils ont indiqué qu'ils auraient besoin d'un soutien financier et logistique s'ils devaient mettre en place une force militaire substantielle dans les délais voulus. La fourniture d'un tel appui exigerait évidemment davantage de temps. Au cours de leur sommet qui s'est tenu à Nairobi le 5 novembre, les dirigeants régionaux ont indiqué qu'ils préféraient que le Conseil de sécurité prenne d'urgence des mesures en vue de déployer une force neutre.

Si la première ou la dernière option est retenue, il sera nécessaire que les organisateurs de la force en question se concertent étroitement avec l'OUA et consultent les pays de la région, en particulier ceux dans lesquels la force devra être stationnée et/ou devra disposer de divers moyens. À cet égard, je puis signaler que, le 6 novembre, le Président Mobutu du Zaïre a informé mon Envoyé spécial, M. Raymond Chrétien, qu'il approuvait sans réserve les décisions prises la veille au sommet régional de Nairobi et acceptait le déploiement d'une force internationale sur le territoire zaïrois.

Étant donné la nécessité d'agir d'urgence pour pouvoir sauver des dizaines de milliers de vies humaines, il n'y a pas une minute à perdre. Par conséquent, le meilleur moyen de faire face à la crise actuelle serait de retenir la première option, au titre de laquelle les États Membres ayant les moyens nécessaires prendraient l'initiative de rassembler une force multinationale, en consultation avec le Secrétaire général de l'OUA et les États régionaux concernés, et solliciteraient du Conseil de sécurité l'autorisation de la déployer. Je me félicite donc que le Conseil de sécurité concentre son attention sur cette option.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI